



BPA TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE

Spécialité : POLYCLTURE-ÉLEVAGE OU ÉLEVAGE DE PORCS

DÉBOUCHÉS

- Salarié dans une exploitation agricole
- Salarié pour le compte d'un groupement d'employeurs, d'une CUMA, d'un service de remplacement
- Salarié pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles
- Possibilité de poursuite d'études : BP responsable d'exploitation agricole

PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

→ Pour les demandeurs d'emploi

Le parcours d'un candidat est le suivant :

Définition et validation d'un projet professionnel par un prescripteur habilité : Pôle-Emploi, Mission Locale, CAP Emploi, CIDF

Inscription en formation

→ Pour tous les candidats

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

Avant l'entrée en formation : les candidats doivent justifier d'au moins douze mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent

CONDITIONS MATERIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Etat, Conseil Régional, Pôle Emploi, Fongécif...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Une partie des frais de transport, de repas et d'hébergement peut également être prise en charge par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

ORGANISATION ET DUREE DE LA FORMATION

Durée de la formation

- Au total : 8 mois de septembre à mai
- Au centre de formation : 800 heures réparties sur 24 semaines
- En entreprise : 420 heures réparties sur 12 semaines par périodes de 1 ou 2 semaines

Cette formation met à disposition des employeurs des personnels opérationnels de suite sur le terrain.



AVANT TOUTE DEMARCHE ET POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES VOUS POUVEZ CONTACTER



Evelyne RONDOT
au 03 81 41 85 27

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires et du projet professionnel.

BPA TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE

Spécialité : POLYCLTURE-ELEVAGE OU ELEVAGE DE PORCS

CONTENU DE LA FORMATION //

→ **Les modules généraux (communs à tous les BPA)**

- Le traitement de l'information et la communication : expression écrite et orale, mathématiques, informatique
- Les domaines civique, social et économique : droit du travail, protection sociale, notions de comptabilité, l'exploitation dans la filière agricole
- Les pratiques professionnelles et la santé humaine : pratiques professionnelles et environnement, prévention des risques et de la santé humaine

→ **Les modules de l'option « travaux de la production animale »**

- Les animaux d'élevage (biologie, anatomie, comportement, maladie, alimentation, reproduction, lactation...)
- Les productions végétales (sol, climat, reproduction, croissance, nutrition, assolements, différentes variétés, fertilisation, maladies...)
- Machinisme : les moteurs thermiques (fonctionnement, transmission...), les tracteurs et les différents matériels agricoles (fonctionnement, transmission...)
- Les bâtiments et les installations d'élevage

→ **Les modules de la spécialité « polyculture-élevage »**

- L'alimentation des animaux
- Le suivi du troupeau : manipulations des animaux, soins quotidiens, mises bas
- Les travaux de culture : labour, préparation des sols, semis, épannage d'engrais, récolte
- Les travaux d'utilisation des surfaces fourragères : pâtures, fauche, récolte, stockage
- Les travaux d'entretien et de réparations courantes des matériels, bâtiments et installations

→ **Les modules complémentaires de la spécialité « polyculture-élevage »**

- La traite
- La préparation d'un animal en vue d'un concours
- Les critères technico-économiques

→ **Les modules de la spécialité « élevage de porcs »**

- L'alimentation des animaux
- Le suivi des animaux : manipulations, soins quotidiens, mises bas
- La gestion des effluents
- Les travaux d'entretien et de réparations courantes des matériels, bâtiments et installations

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité et de réalisation de travaux de qualité en respect de l'environnement.

Le BPA TPA met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux, mais aussi d'assurer la conduite d'un atelier de production.

→ **Les modules complémentaires de la spécialité « élevage de porcs »**

- Le module reproduction porcine
- Le module technico-économique

→ **La formation en milieu professionnel**

Les périodes en exploitation agricole permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à une évaluation orale en fin de formation.

ÉVALUATION / VALIDATION //

Brevet Professionnel Agricole : BPA-UC option « Travaux de la Production Animale », diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

- 8 UC (Unité Capitalisable) : 3 UC générales communes à tous les BPA (UCG1, UCG2 et UCG3), 2 UC d'option (UCO1 et UCO2), 3 UC de spécialités (UCS1, UCS2 et UCS3)
- 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA du CHATEAUFARINE
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

